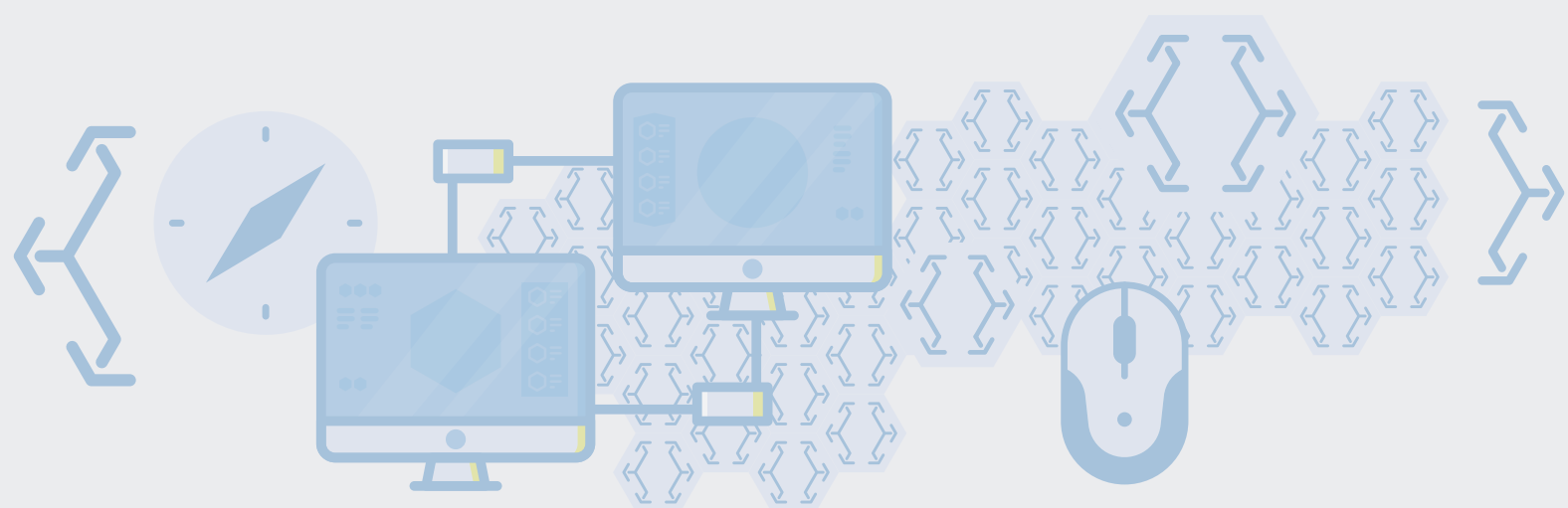


International Conference
of Ombuds Institutions
For the Armed Forces

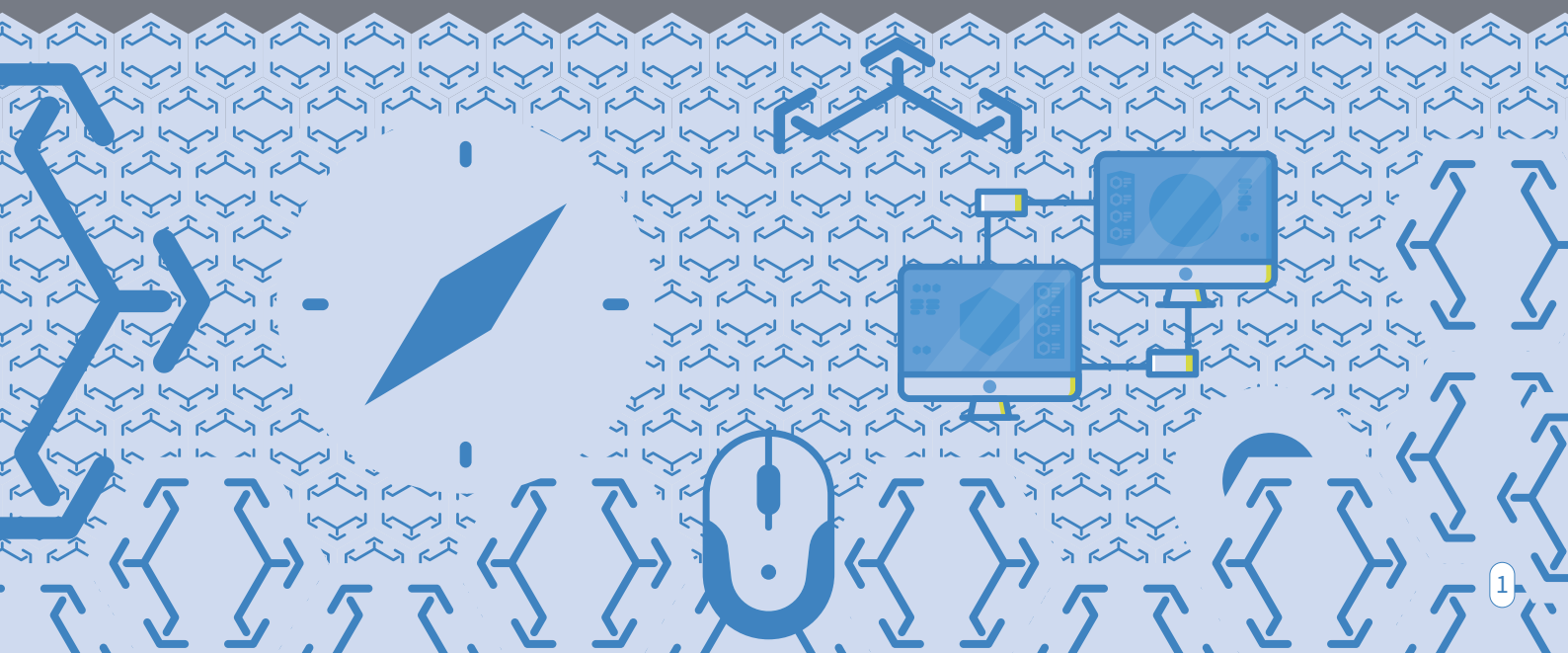
12ICOAF

Impacte of Covid-19 sur les Institutions de Médiations pour les Forces Armées



12ICOAF PROGRAMME

26 – 30 OCTOBRE 2020



LUNDI, 26 OCTOBRE 2020

14:00 - 14:15

OUVERTURE DE LA CONFERENCE

- Ambassadeur Thomas Guerber, Directeur, DCAF

14:15-14:30

Remarques introductive d'ordre techniques

14:30-16:00

SESSION 1: Impact du COVID_19 sur les forces armées

MARDI, 27 OCTOBRE 2020

14:00-15:30

SESSION 2: Impact des mesures de lutte contre le Covid-19 sur les libertés et les droits des citoyens – y compris ceux en uniforme

MERCREDI, 28 OCTOBRE 2020

14:00-15:30

SESSION 3: Traitement des plaintes en temps de Covid-19

JEUDI, 29 OCTOBRE 2020

14:00-15:30

SESSION 4: Impact du Covid-19 sur le travail de terrain

FRIDAY, 30 OCTOBER 2020

14:00-15:30

SESSION 5: Les institutions de médiations après COVID_19

15:30-16:00

Adoption de la déclaration de la conférence

Annoncement du 13ème ICOAF en Australie, Octobre 2021 (VIDEO)

Clôture de la conférence

SPONSORS

Cette conférence a été rendue possible grâce au généreux soutien du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, sponsor principal de l'événement. Le DCAF remercie également la Commission parlementaire autrichienne pour les forces armées fédérales et le Médiateur parlementaire norvégien pour les forces armées de leur soutien.



Impact du Covid-19 sur les institutions de médiation pour les forces armées

INTRODUCTION

La pandémie de Covid-19 a gravement touché le monde, provoquant la mise en oeuvre d'une série de mesures tant au niveau mondial que national pour l'éradiquer. Le COVID_19 a eu un impact considérable à la fois sur le fonctionnement des États, mais aussi sur la vie quotidienne des gens.

Les réponses du gouvernement ont consisté en une série de mesures exceptionnelles de nature juridiques, organisationnelles et pratiques pour lutter contre Covid-19, avec un impact non-négligeable sur la vie, le bien-être et les droits non seulement des citoyens, mais aussi des membres des forces armées qui se sont vus chargés de fonctions importantes pour lutter contre la pandémie.

Le 12ème ICOAF sera consacré à l'évaluation de l'impact du Covid-19 non seulement sur les institutions de médiation, mais aussi sur la société et les forces armées. Dans la majorité des pays, les forces armées ont été appelées à aider les autorités civiles à faire face à cette urgence de santé publique, les exposant à des tâches nouvelles et souvent inhabituelles dans un environnement en évolution rapide, mais aussi à un risque plus élevé d'infection.

Face à cette tendance, les institutions de médiation doivent réfléchir à leurs pratiques et adapter leur travail pour garantir la protection des droits du personnel des forces armées pendant et après le Covid-19, ainsi que les

droits des citoyens touchés par les activités des forces armées. Aussi, la conférence de cette année examinera les moyens par lesquels les institutions de médiation peuvent répondre aux défis posés par le Covid-19.

Les participants auront l'occasion de comparer les leçons apprises et d'identifier les bonnes pratiques liées à la manière dont le Covid-19 a influencé les plaintes, à la fois en termes de dynamique que de procédures de traitement des plaintes. Une attention particulière sera accordée aux méthodes de travail, aux entretiens, au traitement de la correspondance (orale et écrite), ainsi qu'à d'autres méthodes formelle ou informelle de collecte d'informations. Répondant à l'intérêt continu des participants de l'ICOAF pour différentes dimensions du travail de terrain, cet 12^{ème} ICOAF consacrera une session séparée aux visites de terrain dans les pays et à l'étranger.

Enfin, l'ICOAF examinera également d'importants changements dans les aspects organisationnels et logistiques du travail des institutions de médiation, en termes d'heures de travail, de travail à distance, de vidéoconférence ainsi que de différentes manières de communiquer avec les plaignants, etc.

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Cette conférence espère tirer parti des leçons tirées des précédentes ICOAF et continuer à promouvoir un environnement dynamique et participatif propice à la génération de nouvelles idées et perspectives.

Covid-19 a non seulement eu un impact sur le format de 12ICOAF, mais aussi sur les objectifs et le contenu de la conférence. L'objectif du 12ICOAF est que les institutions de médiation partagent leurs connaissances et s'inspirent de leurs pairs afin de continuer à remplir au mieux leur mandat dans un contexte gravement touché par le Covid-19. À cette fin, les objectifs spécifiques sont d'évaluer l'impact et les défis causés par le Covid-19, et d'identifier les bonnes pratiques sur la manière de remédier aux conséquences négatives de cette pandémie. Les bonnes pratiques partagées pendant la conférence seront compilées et approuvées par les participants dans une déclaration de conférence non contraignante.

Avant la conférence, un questionnaire sur l'impact du Covid-19 a été distribué aux participants de l'ICOAF. Le taux de participation a été impressionnant, ce qui a donné lieu à une mine de données intéressantes, qui seront partagées avant la conférence et présentées lors de l'événement. Les résultats de ce questionnaire ont également largement contribué à la rédaction du présent programme.

La conférence est structurée en sessions, en panels et en groupe de travail de petits groupes à l'image des ICOAFs précédents. La conférence débute par deux panels axés sur le contexte plus large de Covid-19, en termes d'impact de la pandémie sur les forces armées (session 1), et de l'impact des mesures prises pour lutter contre la pandémie sur les libertés et les droits des citoyens, y compris ceux en uniforme (session 2). Les trois dernières sessions examinent l'impact du Covid-19 sur les institutions de médiation. Ainsi, les troisième et quatrième sessions se dérouleront sous forme de groupes de travail, afin de permettre une discussion concentrée sur les différentes tendances et défis du traitement des plaintes pendant le Covid-19 en fonction du type d'institutions de médiations (session 3), et sur les effets de Covid-19 sur la capacité

des institutions de médiation à effectuer des visites sur le terrain, tant dans le pays qu'à l'étranger (session 4). La cinquième et dernière session revient au format de panel et sera consacrée à l'identification des pratiques développées par les institutions de médiation pendant la pandémie qu'il serait judicieux de maintenir après le Covid-19.

Les participants possèdent une vaste expérience dans le traitement des plaintes et dans les réponses à y apporter - y compris dans les circonstances incertaines de pandémie. Ils est attendus d'eux et ils sont encouragés à partager leurs expériences - à la fois les pratiques positives et les besoins - pour dégager des bonnes pratiques et identifier des lacunes instructives pour leurs pairs.

La conférence de cette année sera la première organisée virtuellement. Un inconvénient de taille posée par cette pratique est l'incapacité d'avoir des discussions en personne, non seulement lors des sessions formelles de la conférence, mais également pendant les pauses et les événements sociaux - caractéristique essentielle de l'expérience ICOAF. Cependant, les nouvelles possibilités qu'offrent la technologie d'organiser des événements en lignes est aujourd'hui bienvenue et peut se révéler bénéfiques car elles permettent d'accroître la participation à cette conférence annuelle, mais aussi la coopération et la communication entre institution de médiation. La conférence sera hébergée sur Zoom, cette plateforme s'étant avérée être la plus polyvalente pour les événements en ligne à grande échelle, permettant des discussions interactives, une interprétation et diverses modalités de travail (y compris des groupes de discussion).

La participation à la conférence est uniquement sur invitation. L'inscription est obligatoire. Toutes les fonctionnalités de sécurité de la plate-forme Zoom seront utilisées pour empêcher la participation d'individus n'ayant pas été invités aux débats. Le 12ème ICOAF sera fermé au public et fonctionnera selon les règles de Chatham House, sauf indication contraire.

LUNDI, 26 OCTOBRE 2020

Ouverture de la Conférence 14:00 – 14:15

ORATEUR : Ambassadeur Thomas Guerber, Director, DCAF

Remarques introductive d'ordre techniques 14:15 – 14:30

ORATEUR : Luka Glusac, Coordinateur de Projet, DCAF

Panel format 14:30 – 16:00

MODERATEUR: William McDermott, Coordinateur de Projet, DCAF

INTERVENANTS : Eva Hoegl, Commissaire parlementaire aux forces armées, Allemagne

Vusumuzi Masondo, Ombud militaire, Afrique du Sud

Emmanuel Jacob, président, Organisation européenne des associations militaires et des syndicats (EUROMIL)

SESSION 1: Impact du COVID_19 sur les forces armées

Dans la grande majorité des pays, les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre le Covid-19 ont inclus le déploiement des forces armées pour aider les autorités civiles. Dans certains cas, les forces de réserve ont également été sollicitées. Le personnel des forces armées déployées a été soumis à une exposition accrue au Covid-19, ce qui se traduit par un taux élevé d'infection parmi eux dans certains pays (par rapport à la taille du pays / des forces armées).

Enfin, le mandat des forces armées a également été affecté. Par exemple, certains exercices militaires nationaux et l'enseignement dans les écoles militaires ont été suspendus et les exercices militaires à l'étranger ont été annulés. Cette session vise à explorer l'impact du Covid-19 sur le cadre juridique et constitutionnel, le mandat, les rôles, l'équipement ainsi que l'état de préparation des forces armées et de leur personnel à faire face à la pandémie.

Points de discussion :

- Les forces armées ont-elles été déployées dans votre pays pour aider les autorités civiles à répondre au Covid-19 et quel type de tâches les forces armées ont-elles été confiées?
- Les forces armées déployées ont-elles été correctement équipées et protégées lors de l'exécution des tâches liées à Covid-19?
- Quel a été l'impact de Covid-19 sur le mandat des forces armées dans votre pays?

MARDI, 27 OCTOBRE 2020

Panel format

14:00 – 15:30

MODERATEUR : Jerald Joseph,
Commissaire aux droits de l'homme,
Commission des droits de l'homme
de Malaisie (SUHAKAM), Malaisie

INTERVENANTS : Reinier
van Zutphen, Médiateur
national, Pays-Bas

**Faith Sialai, Juriste, Commission
de la justice administrative
(Bureau du Médiateur), Kenya**

**Giorgi Burjanadze, défenseur
public adjoint, Géorgie**

SESSION 2: Impact des mesures de lutte contre le Covid-19 sur les libertés et les droits des citoyens – y compris ceux en uniforme

Afin de lutter contre le Covid-19, les gouvernements du monde entier ont introduit une série de mesures juridiques et pratiques, notamment en déclarant l'état d'urgence, leur permettant de limiter ou de restreindre certains droits humains, tels que la liberté de mouvement et la liberté de réunion. Ces mesures ont affecté le personnel des forces armées à la fois en tant que citoyen que en tant que force sollicitée par le gouvernement pour s'assurer que ces mesures sont effectivement mises en œuvre. Cette session vise à explorer les implications pour les droits de l'homme de la réponse des États au Covid-19.

Points de discussion :

- Comment les droits de l'homme ont-ils été affectés par les mesures anti-Covid-19?
- Quels droits de l'homme du personnel des forces armées ont été limités ou restreints?
- Les institutions de médiation ont-elles reçu des plaintes de citoyens concernant l'implication des forces armées dans la mise en œuvre des mesures contre Covid-19? Si oui, quel genre de plaintes?

MERCREDI, 28 OCTOBRE 2020

**Groupes de discussion
(par type d'institutions
de médiations)**

14:00 – 15:30

**Introduction : Luka Glušac,
Coordinateur de Projet, DCAF**

SESSION 3: Traitement des plaintes en temps de Covid-19

Les résultats du questionnaire Covid-19 indiquent que la plupart des institutions de médiation spécialisées ont enregistré un nombre accru de plaintes émanant à la fois de membres des forces armées et de civils pendant Covid-19, un nombre important d'entre elles étant directement liées à Covid-19. D'un autre côté, les institutions de médiation générale ont reçu un nombre modeste de plaintes liées à Covid-19, beaucoup observant soit le nombre habituel de plaintes, soit même une forte diminution des plaintes. Cette session vise à discuter de ces tendances contradictoires dans la dynamique des plaintes parmi différents types d'institutions de médiation dans divers pays.

Points de discussion :

- Votre bureau a-t-il observé des tendances dans les plaintes reçues depuis l'épidémie de Covid-19?
- Quelle est la relation entre les plaintes déposées par le personnel des forces armées et celles de la population générale, en termes de nombre et de substance? Quelles sont les préoccupations les plus fréquemment soulevées par les plaignants?
- Quel a été l'impact du Covid-19 sur les procédures de traitement des plaintes?
- Covid-19 a-t-il nui à l'efficacité de votre bureau?

JEUDI, 29 OCTOBRE 2020

Groupes de discussion (par type d'institutions de médiations)

14:00 – 15:30

**Introduction : Luka Glušac,
Coordinateur de Projet, DCAF**

SESSION 4: Impact du Covid-19 sur le travail de terrain

La plupart des institutions de médiation effectuent des visites sur le terrain ou sur place, dans des casernes militaires et d'autres installations sous la juridiction du ministère de la Défense et / ou des forces armées. Les visites sur le terrain peuvent être annoncées ou inopinées, selon le but de la visite. Ces visites peuvent être effectuées pour recueillir des preuves dans le cadre d'enquêtes en cours, dans le cadre de la rédaction de rapports thématiques ou, par exemple, à des fins préventives étant donné que cette prérogative fait partie du mandat de certaines institutions de médiation. Enfin, les visites de sites peuvent être effectuées dans le pays ou à l'étranger. Cette session vise à explorer comment le Covid_19 a influencé la capacité des institutions de médiation à utiliser cette importante méthode de travail.

Groupe de travail: Visite sur le terrain

Selon le questionnaire, une grande majorité d'institutions a arrêté cette activité pendant Covid-19. Seules quelques institutions ont continué à les conduire, la plupart à distance. Ce groupe de discussion cherche à explorer comment les institutions de médiation mèneront des visites sur le terrain si Covid-19 se poursuit.

Questions for discussion:

- Comment le Covid-19 a-t-il influencé la capacité de votre bureau à effectuer des visites de terrain ?
- Avez-vous réussi à continuer à mener certains types de visites sur le terrain malgré Covid-19 ou à trouver des moyens alternatifs de les conduire?
- Quel est votre plan d'action si les mesures Covid-19 continuent d'empêcher votre bureau d'effectuer des visites sur le terrain de manière traditionnelle?

Groupe de travail: Visite outre-mer

Les visites de contrôle aux forces armées déployées à l'étranger sont devenues une activité essentielle de nombreuses institutions de médiation. Le nombre d'institutions de médiation qui ont déjà effectué des visites au personnel déployé dans des missions internationales (dirigées par les Nations Unies ou des organisations régionales), ou des missions bilatérales, a considérablement augmenté ces dernières années. Selon le questionnaire, la majorité des institutions de médiations ont indiqué qu'elles avaient cessé d'effectuer des visites à l'étranger (internationales) depuis l'épidémie de Covid-19. Cette session en petits groupes vise à explorer les conséquences de ce fait.

Points de discussion :

- Quelles sont les conséquences d'une incapacité à effectuer des visites à l'étranger?
- Y a-t-il une possibilité de mener à distance certaines activités de surveillance/monitoring à l'étranger?
- Comment votre bureau (ré) agirait-il si la situation de Covid-19 ne change pas bientôt?
- Quelles alternative ou moyens de substitution sont à disposition des institutions de médiations pour effectuer des visites à l'étranger?

VENDREDI, 30 OCTOBRE 2020

Panel

14:00 – 15:30

MODÉRATEUR : Hans Born, directeur adjoint et chef de la division des politiques et de la recherche, DCAF

INTERVENANTS : Catalina Crespo, Médiateur national du Costa Rica, Defensoría de los Habitantes, Costa Rica

Mamadou Cherif Thiam, Directeur des relations internationales, Médiateur de la République, Sénégal

James Gaynor, inspecteur général de l'Australian Defence Force Australia

SESSION 5: Les institutions de médiations après COVID_19

Tout en posant une variété de défis, le Covid_19 s'est toutefois révélé être une bonne opportunité pour les institutions de médiation de développer davantage leurs procédures numériques. Il semble que les institutions se sont bien adaptées au travail à distance et ont utilisé cette situation pour perfectionner leurs systèmes électroniques de gestion de cas, ainsi que pour devenir plus présentes dans un environnement en ligne, se rendant plus visibles et accessibles.

Points de discussion :

- Auriez-vous fait quelque chose de différent dans la réponse de votre bureau à Covid-19?
- Quelles bonnes pratiques seront maintenues après Covid-19?
- Qu'est-ce que les institutions de médiation devront changer de manière pérenne dans leur travail?

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

Adoption de la déclaration de la conférence

15:30 – 16:00

**PRESIDE PAR : Hans Born, directeur
adjoint et chef de la division des
politiques et de la recherche, DCAF**

**Annoncement du 13ème
ICOAF en Australie,
October 2021 (VIDEO)**

Clôture de la conférence

**PRESIDE PAR : Hans Born, directeur
adjoint et chef de la division des
politiques et de la recherche, DCAF**

Adoption de la déclaration de la conférence

Avant la clôture de la conférence, la déclaration finale de la conférence sera discutée et adoptée par les participants.

International Conference
of Ombuds Institutions
For the Armed Forces



Impacte of Covid-19 sur les Institutions de Médiations pour les Forces Armées

12ICOAF PROGRAMME
26 – 30 OCTOBRE 2020

